Parc naturel régional

8 Camargue

Registre des délibérations - Délibération n° 17 : 06/07/2017

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET LES PROJETS DE PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR RELATIF À L'ACHAT DE FOURNITURES

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le six juillet, à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

Étaient présents

— Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret

- Représentants des Communes :

- · Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, Bernard Bacchi à David Grzyb Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roland Chassain Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

▶ Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana, Patricia Saez

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré

Chambre de Commerce et d'industrie du Pays d'Aries : Didier nonore

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

Autres personnes présentes :

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône, Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres			
En exercice	Présents et représentés	Votants	
30	17	17	

Nombre d	e voix
En exercice	Votants
78	39

Date de convocation 12/04/2017 RV/SAY/CH – 198



Parc naturel régional

e Camargue

Délibération nº 17 : 06/07/2017

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET LES PROJETS DE PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR RELATIF À L'ACHAT DE FOURNITURES

Afin d'optimiser des achats et de bénéficier, sur le plan financier, d'économies d'échelle du fait de la massification des besoins, et, sur le plan technique, d'un échange d'expertise et de savoir-faire, le Comité Syndical avait délibéré favorablement quant à la constitution d'un groupement de commandes inter parcs PACA le 10 mai 2017. Le retrait du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional du Mont Ventoux de ce groupement oblige les collectivités regroupées à délibérer à nouveau afin de modifier la composition du groupement.

Le groupement de commandes est ainsi constitué par :

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON et

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES

LE SYNDICAT MIXTE OUVERT ÉLARGI DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS

LE SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE BAUME

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

Par convention, conviennent de se grouper, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de mettre en place pendant une durée de 2 ans (renouvelable 1an) un accord-cadre visant à l'achat de diverses fournitures. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon est maintenu Chef de file du groupement constitué de 8 syndicats mixtes (7 Parcs régionaux et 1 projet de Parc). Aucune autre modification n'est opérée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

PREND ACTE du retrait du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional du Mont Ventoux ;

APPROUVE la modification des termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accordcadre à bons de commande comportant 4 lots, entre le PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON et les 6 autres Parcs naturels régionaux de la région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ainsi que le projet de Parc de la Sainte Baume, tous mentionnés dans la convention constitutive du groupement relatif à l'achat de fourniture ci-annexée;

ACCEPTE que le syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon soit coordonnateur « Chef de file » selon l'Ordonnance du 23 iuillet 2015:

- DÉSIGNE le Président ou son représentant et le Directeur ou son représentant pour représenter le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon dans le groupement lors de la commission simplifiée d'examen et d'attribution des offres qui aura lieu au siège du Parc du Luberon ;
- AUTORISE son Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce groupement de commandes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le '1 2 JUIL. 2017 de la transmission. Et de l'affichage effectué le 1 3 JUIL. 2017

Le Président. MaRoland Chassaimusty 13200 ARLES Tél. 04 90 97 10 40 Fax 04 90 97 12 07

REÇU EN PREFECTURE